

30.10.2017

Recommandé  
Département Fédéral de la Justice  
Palais fédéral Ouest  
CH – 3003 Berne

Recommandé  
Président du Conseil d'Etat  
M. Maurice ROPRAZ  
Grand-Rue 27  
1701 Fribourg

## **Jean-Luc DE BUMAN – rte de Lausanne 53, 1096 Cully – Décédé le 6.10.2017**

- **Plainte pénale pour escroquerie par métier et blanchiment d'argent des royalties sur les brevets FERRAYÉ** <https://swisscorruption.info/historique>
- **Interdiction de procéder à la succession et séquestre de tous les biens mobiliers et immobiliers et autres avoirs avec information à tous les Notaires.**
- **Récusation de l'ensemble des magistrats actuellement en charge, jusqu'à la mise en application des 7 requêtes adressées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015**

Etendue de la **plainte pénale contre** :

1. UBS SA et CREDIT SUISSE SA et tous les administrateurs des banques et des sociétés affiliées, détenues par les banques ou domiciliées à leurs adresses depuis 1991
2. Idem pour toutes les sociétés dans lesquelles Jean-Luc DE BUMAN a été enregistré comme administrateur et/ou actionnaire (base fichier pdf joint – liste non exhaustive). Fichier également accessible sur [https://swisscorruption.info/mpc2/2017-10-15\\_de\\_buman\\_jean-luc.pdf](https://swisscorruption.info/mpc2/2017-10-15_de_buman_jean-luc.pdf)
3. **Jean-Luc DE BUMAN avec séquestre immédiat de la succession**
4. Dominique DE BUMAN, Conseiller National et frère du défunt, qui est assurément son complice et protecteur politique, après ses [déclarations faites en 2006](#) (page 3).
5. **SWISSCOM et CityCable** Lausanne pour complicité d'escroquerie et blanchiment des royalties FERRAYÉ par la **censure du Site worldcorruption.info** sur ordre du Procureur vaudois corrompu Stéphane COLETTA. Ce sont les deux seuls providers suisses qui ont suivi cet ordre judiciaire abject et contraire au Droit à la liberté d'expression. De plus, SWISSCOM et CityCable protègent ainsi leurs intérêts directs dans le blanchiment concerné et ceux des personnes qui les représentent dans les différents RC. Il suffit de rechercher les individus inscrits au RC SWISSCOM pour constater les liens d'influence.
6. Toutes les personnes figurant sur le fichier pdf joint sur CD-Rom et accessible sur Internet par le lien [https://swisscorruption.info/mpc2/2017-10-15\\_de\\_buman\\_jean-luc.pdf](https://swisscorruption.info/mpc2/2017-10-15_de_buman_jean-luc.pdf) dont les liens RC démontrent une activité suspecte et liée à l'escroquerie et au blanchiment des royalties FERRAYÉ, **en premier lieu tous les liens marqués en surbrillance** ; A titre d'exemple :

**AFFENTRANGER Antonio / Anton\_** – BADEL Luc – **BLOCHER Christof** – **BONNANT Marc** – BOSCARDIN Riccardo – BREU Aloïs Raimund – BREUTEL Christian – **BRUPPACHER Mark C.** – DE BUMAN Nicolas – DE PREUX Maurice – **DE WECK Pierre Jacques** – DELACHAUX Jean-Louis – EBNER Martin - **Jean-Ludovic HARTMANN** (domiciliation de la plupart des sociétés de **Henri/Henry VERREY** et surtout **Avocat au service juridique de Ernst & Young**) –HANGARTNER Sandro – **ZOLLINGER Christoph** – etc.

## Récusations

En préambule, je récusé les Conseiller(ère)s Fédéraux Doris LEUTHARD, Simonetta SOMMARUGA et Johann SCHNEIDER-AMMANN et les Conseiller(ère)s d'Etat Jacqueline DE QUATTRO, Béatrice METRAUX et Philippe LEUBA, dans le cadre d'une quelconque intervention sur la présente affaire transmise aux Institutions gouvernementales fédérale et cantonale vaudoise.

Le parcours professionnel de Doris LEUTHARD comme avocate de FRICKER + LEUTHARD dans les années 1991, puis sa fonction de vice-Présidente et de Présidente du PDC suisse de 1994 à 2006 lors du grand boom du blanchiment des royalties citées plus haut, laissent imaginer son implication directe dans l'escroquerie et le blanchiment dénoncés. L'implication du **PDC** et de ses Présidents et vice-Présidents successifs jusqu'à ce jour <https://swisscorruption.info/politique/buttet.pdf> ou encore <https://swisscorruption.info/pdc/#darbellay> et <https://swisscorruption.info/giroud-vins> démontre que ce Parti a contribué à engager une lourde responsabilité de l'Etat fédéral et des Cantons, sur les milliers de milliards qui devront nous être versés au titre d'indemnisation ! Mais il en est de même du **PLR** et de l'**UDC** <https://swisscorruption.info/blocher> ou du **PSS** (**Micheline CALMY-REY et Moritz LEUENBERGER**), puisque tous les quatre Partis ont contaminé le Conseil Fédéral <https://swisscorruption.info/panama-papers>. On peut assurer que depuis 1992, tous les Conseillers fédéraux ont été corrompus dans cette escroquerie et le dernier élu Ignazio CASSIS ne contredit pas cette règle comme le démontrera mon prochain dossier.

Dès lors, des mesures spéciales devront être prises pour traiter cette affaire en priorité hors des Institutions en place, puisque dès lors tous les « magistrats » sont récusés jusqu'à la mise en application des **7 requêtes adressées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015**.

Dans la Censure opérée par SWISSCOM, sur décision du « procureur » vaudois corrompu Stéphane COLETTA, rappelons que SWISSCOM dont la société est détenue majoritairement par la Confédération, prouve s'il était encore nécessaire, que les personnes dont la récusation est demandée, contribuent activement à garantir l'impunité du crime en cours et tentent par tous les moyens d'étouffer ce crime en cachant abusivement la vérité aux Citoyens du Pays. **C'est ainsi que fonctionnent les Francs-Maçons !**

Concernant les récusations vaudoises demandées, le présent courrier démontre le blanchiment d'argent intervenu au travers de la branche immobilière et le parcours professionnel de M. Philippe LEUBA ne laisse planer aucun doute sur sa complicité dans ce milieu. De plus, la **rubrique « Vaud Etat Voyou »** sur la page [www.worldcorruption.info/elections.htm](http://www.worldcorruption.info/elections.htm) démontre que deux générations de LEUBA au Conseil d'Etat vaudois et au Conseil National, ont été actives pour couvrir l'escroquerie et le blanchiment de centaines de milliards des royalties citées plus haut.

Quant aux deux autres Maîtres chanteurs DE QUATTRO et ANTENEN (ancien premier juge d'instruction cantonal aujourd'hui Comandant de la police cantonale vaudoise), ils sont protégés par la « ministre » de la Police Béatrice MÉTRAUX, dont le département est également garant de la probité des Notaires vaudois (sic !).

## Faits

Suite au décès de M. Jean-Luc DE BUMAN, le 6 octobre 2017, et en fonction de son implication majeure et active dans l'escroquerie et le blanchiment des royalties dès 1991, je demande le séquestre de l'ensemble de ses biens mobiliers, immobilier et pécuniaires ou de toute autre valeur, et le blocage de la succession. Je dépose également plainte pénale en fonction des faits dénoncés et dépose des réserves civiles à l'encontre de sa famille et de toute personne qui pourrait être désignée bénéficiaire du patrimoine dans lequel il était engagé.

Je représente mes propres intérêts et ceux de M. Joseph FERRAYÉ dans le cadre de l'escroquerie des royalties sur les brevets escroqués, dont je suis bénéficiaire à 50 % par mandat du 25 septembre 2004.

Il faut savoir que le KOWEIT avait versé USD 100 milliards pour l'utilisation des systèmes FERRAYÉ, d'extinction et de blocage des puits de pétrole en feu lors de la guerre du KOWEIT. Ces systèmes avaient été mis en pratique pour la première fois en 1991. <https://swisscorruption.info/royalties2>.

D'autre part, les brevets de ces deux systèmes ont été vendus en 1992 lors de la « FRENCH TRADE WEEK » du 23 au 29 novembre 1991 à Koweït City et celle du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro. La vente de ces systèmes à tous les Pays pétroliers a eu lieu à l'unité, en fonction des puits en activité à l'époque dans le monde (plus de 120'000) et a généré des revenus de plus de 3'000 milliards d'USD au taux de l'époque, à savoir quelque CHF 1.46, par rapport au franc suisse.

Cette manne investie dans l'économie depuis lors, représente à ce jour (2014) plus de 54'000'000'000'000.- de francs suisses (54 trillions) investis dans l'économie actuelle.

<https://swisscorruption.info/responsabilites>

Les conséquences en Suisse de ce crime organisé en bande, auquel se sont prêtées de nombreuses personnes en charge des Institutions du Pays, sont brièvement décrites dans le lien suivant :

[www.worldcorruption.info/index\\_htm\\_files/plainte\\_dfj.pdf](http://www.worldcorruption.info/index_htm_files/plainte_dfj.pdf)

Comme le démontre le **fichier pdf ci-dessous concernant Jean-Luc DE BUMAN**, tiré de ma base de données sur le blanchiment des royalties, Jean-Luc DE BUMAN a été un des acteurs principaux de l'escroquerie, alors qu'il était **administrateur d'UBS SA (SBG)**. Cette société qui aurait dû disparaître lors de la fusion UBS/SBS en 1997/1998, est pourtant restée illégalement active jusqu'en 2006. De nombreuses personnes ont même été inscrites à son RC après la fusion précitée, sans que la FINMA (CFB) n'y voie aucune objection... Précisons que le **Conseiller fédéral Johann SCHNEIDER-AMMANN en est resté administrateur jusqu'à sa dissolution en avril 2006**.

[https://swisscorruption.info/mpc2/2017-10-15\\_de\\_buman\\_jean-luc.pdf](https://swisscorruption.info/mpc2/2017-10-15_de_buman_jean-luc.pdf)

**Le fichier précité démontre quelques-uns des « hommes de paille » de cette escroquerie et du blanchiment qui a suivi, au travers d'UBS SA et de CREDIT SUISSE depuis 1992 jusqu'à ce jour. Dans tous les cas, toutes les personnes surlignées en jaunes, devront être investiguées et poursuivies et ce ne sera qu'un début.**

Il ressort de ce fichier que des centaines de sociétés immobilières sont domiciliées à l'adresse d'UBS SA. Comme sociétés indépendantes, il est peu probable qu'elles figurent au bilan de la banque. Le récent rapport de Transparency International (section suisse) dénonce les pratiques de blanchiment dans l'immobilier, et les lacunes démentielles de la législation qui permettent ces crimes. **Assurément, le Législateur a voulu maintenir ces lacunes pour garantir l'impunité des criminels** qui corrompent les politiciens ! Là encore, par les **lacunes intentionnelles** commises par ses représentants, l'Etat va devoir en assumer la responsabilité, si vous continuez à ne pas entrer en matière sur mes plaintes et n'y donnez pas IMMÉDIATEMENT la suite qu'il convient !

[https://transparency.ch/wp-content/uploads/2017/10/Bericht\\_Immobilien\\_Geldwaescherei\\_f.pdf](https://transparency.ch/wp-content/uploads/2017/10/Bericht_Immobilien_Geldwaescherei_f.pdf)

[https://transparency.ch/wp-content/uploads/2017/10/Bericht\\_Immobilien\\_Geldwaescherei\\_d.pdf](https://transparency.ch/wp-content/uploads/2017/10/Bericht_Immobilien_Geldwaescherei_d.pdf)

De plus, si les **mesures utiles pour éviter toute collusion** ne sont pas prises immédiatement ou si vous laissez mettre en place des mesures qui permettraient d'empêcher que des « notables » criminels soient poursuivis, non seulement les Institutions judiciaires concernées endosseront la responsabilité civile qui en découlera, mais **les magistrats eux-mêmes et leur hiérarchie, ou toute personne politique ou autre qui seront intervenues, ou qui à tort ou par négligence ne seront pas intervenues, seront poursuivies pénalement et civilement, solidairement**.

Ne pas bloquer immédiatement le règlement de la succession de Jean-Luc DE BUMAN, consisterait à nous créer un **dommage irréparable** dont le coût, qui se calculera en centaines de milliards de francs, devrait être alors mis à la charge de l'Etat. Mais nous exigeons qu'il soit également mis à charge des responsables solidairement et c'est pourquoi nous déposons nos réserves civiles dans ce sens. Voir aussi <https://swisscorruption.info/responsabilites>

**J'attends dès lors d'être entendu sans délai** par des responsables ayant compétence de décision pour prendre les mesures nécessaires dans cette affaire. Les ordres pour le blocage de cette succession, doivent être donnés immédiatement et le notaire qui devrait pratiquer les actes devra être alors arrêté et poursuivi.

L'urgence d'agir est d'autant plus présente depuis que le Président d'UBS SA Sergio ERMOTTI a relevé que les actionnaires de la banque, majoritairement étrangers, n'excluaient pas de délocaliser la banque hors de Suisse.

J'ai l'intime conviction que le capital-actions d'UBS SA est détenu par des actionnaires qui ont financé l'achat de leurs actions par les royalties escroquées et dans cette optique, j'exige que l'enquête conduise ses investigations sur les mouvements d'actions d'UBS et de CREDIT SUISSE depuis 1991. Ces investigations devront aussi être faites pour d'autres banques dans un deuxième temps.

Si vous deviez perdre les sièges des deux grandes banques suisses, pour avoir voulu soutenir le crime organisé en bande, le Peuple suisse saura vous le faire payer !

Fait à Yverdon-les-Bains, le 30 octobre 2017

*Marc-Etienne Bardet*

Annexe : Fichier PDF Jean-Luc DE BUMAN sur CD-Rom